



L'Echo Marcellinois



www.st-marcellin-vaion.fr

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie Publique

Le Mot du Maire

Chers Marcellinoises et Marcellinois,

Je souhaiterais en premier lieu dire un immense merci à tous ceux d'entre vous qui sont venus (très nombreux) à la cérémonie des vœux, ainsi que tous ceux, tout aussi nombreux qui se sont excusés de ne pouvoir être présents ce soir-là mais au-delà de ça toutes celles et ceux qui se sont dit pourquoi pas mais qui n'ont pas encore franchi le pas.

Oser, franchir le pas, prendre le pari de transformer ensemble 3 minuscules hameaux en un seul village vivant, où simplement les gens se rencontrent et s'apprécient.

Simplement être citoyen, habitants de la cité, avec comme principe essentiel l'égalité, le devoir et le droit de participer à la gestion des affaires publiques.

Quoi de plus exaltant que de créer ensemble, tous ensemble notre cadre de vie.

Quoi de plus actuel dans ce monde égoïste que la joie de partager, se rencontrer se retrouver et d'essayer de comprendre l'autre dans l'intérêt collectif.

Nous sommes en train de réussir ce pari, îlot de tolérance et de partage dans un océan d'orgueil et de bêtise, loin du petit écran et des motions de censure.
Pour ce faire notre équipe continue son travail.

Après la réalisation de la place du village point central de notre action, notre « Auberge des Copains » recueille une majorité de satisfaction y compris auprès de ceux qui ne semblaient pas convaincus par le projet. Je m'en réjouis.

Après la pose spectaculaire de la cuve de 18.50m de long et 3 de diamètre capable d'accueillir 100 000 l d'eau captées sur les toits des immeubles environnants et qui alimentera très prochainement l'arrosage automatique de notre espace vert juste sous la mairie mais offrira aussi à nos jeunes agriculteurs une réserve substantielle en cas de grande sécheresse.

Après la réalisation de la nouvelle voie, que nous vous demanderons de nommer plus loin dans cette édition, des espaces de stationnement desservis par cette voie mais aussi auprès de l'école du rond-point et de 13 places supplémentaires permettant la giration du car scolaire gage de sécurité pour nos enfants à condition bien sûr de respecter l'emplacement réservé à ce dernier.

Je peux avec certitude vous annoncer que les travaux sur les gués franchissant le Lauzon seront effectués prochainement. Pour le gué aval chemin de la Ramade à compter du 2 avril. Pour le gué amont dès le mois de juin ces travaux importants permettront de réduire le nombre de jours de fermeture lors des crues de la rivière. Leur coût supérieur à 250000 € ne sera pas supporter par la commune ne fusse que d'un centime.

D'autres travaux ont été réalisés çà et là pour améliorer votre quotidien ou embellir notre village pour autant le solde positif sur le budget de la commune reste sensiblement le même depuis notre arrivée sans que nous ayons besoin d'avoir à augmenter la part communale de la taxe foncière.

Certains d'entre vous pourtant m'ont interpellé en affirmant à juste titre que la somme à payer n'avait de cesse de croitre chaque année ; Ce n'est pas le fait de la mairie ni des équipes municipales qui nous ont précédé le taux municipal reste inchangé depuis la mandature de madame Florence Morales.

Je ne vous ai pas écrit lors du dernier bulletin et je réalise que ces lignes s'allongent, je ne pourrais cependant pas terminer ce billet sans vous rappeler le travail des élus.

Encenser Yohan et Guillaume et toute l'équipe du comité des fêtes pour les formidables soirées qu'ils ont su organiser.

Karina pour ses actions sociales aussi discrètes qu'efficaces avec notamment le déjeuner offert aux aînés à notre auberge et la gestion de la commission urbanisme David pour son travail sur la gazette mais aussi le site internet, la téléphonie et la mobilité.

Erick (Bolle) pour la finalisation (enfin) du PLU, l'électrification rurale, la sécurité, et sa présence presque quotidienne à mes côtés.

Hubert pour la loyauté de son engagement et son élection à la cave la Romaine ce n'est pas toutes les mairies qui peuvent se flatter d'avoir dans leur conseil un président de cave coopérative.

Michel au syndicat forestier et Eric (sans k) aux affaires scolaires tous deux présents au maximum de leurs possibilités notamment aux conseils municipaux malgré leurs métiers qui ne leur laissent que peu de temps.

Merci enfin aux agents, à nos deux Christèle, Gérard et le petit dernier Guillaume
Que vive notre village, notre belle Provence, et notre vieux pays.

Gérard RAINERI

Retour sur les dernières manifestations.....

Les AUTOMNALES

SOIREE EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Partagez le plaisir d'une rencontre chaleureuse au cœur de nos villages ! Repas partagé autour d'un braséro, un seul mot d'ordre : convivialité et partage ! Entre les habitants de l'intercommunalité.

samedi 9 novembre 2024



Nous avons accueilli **Ritchie**

Pour un spectacle :

- Jonglerie de feu et étincelles.
- Cracheur de feu
- Jonglerie pyrotechnique
- Apéritif partagé apporté par les convives.
- Repas préparé par le comité pour 70 personnes:
- Daube de sanglier et pomme de terre
- Tarte aux pommes

Commémoration du 11 novembre.

La cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 s'est déroulée en présence de nombreux citoyens venus rendre hommage aux anciens combattants, ainsi que plusieurs élus du département. Nous avons eu l'honneur d'accueillir le sénateur Jean-Baptiste Blanc, le maire de Vaison-la-Romaine Jean-François Périlhou, les conseillers départementaux Sophie Rigaut et Alexandre Roux, ainsi que les associations patriotiques, des représentants des corps des pompiers et de la gendarmerie, témoignant ainsi de l'attachement de tous à la mémoire et au devoir de souvenir.



Ils nous ont quittés en 2024

M.MAGNE Raymond

Mme BRIVET née BARNOUIN Claude (ancienne conseillère municipale)

M.CONIL Gilles

Mme De SAINT-EXUPERY Elisabeth

M.GONZALEZ Manuel

M.HARLAUT Jean-Pierre

M.SCHLOUCH Alain (ancien adjoint de notre commune)

SAINT MARCELLIN LES VAISON
Veillée de Noël
SAMEDI 14 DECEMBRE 2024



Le comité des fêtes « Les Marcellinois en Fête & L'auberge des copains

Au menu :

Assiette de charcuterie & fromage corse, burger au foie gras, huitres, brouillades à la truffe et frites.

Côté boissons : vin chaud, chocolat chaud, vin de la cave de Vaison, bière pression des Dyades à Vaison.

Merci Gillou et Emilien pour l'ambiance musicale, la pizzeria pour leur délicieuse pizza, l'APE pour leurs succulentes crêpes.

Le comité a offert 10kg de moules au foie gras.





La fierté de voir présent à la veillée l'ancien président du comité des fêtes, notre cher Gaby.

À noter dans vos agendas.....

L'assemblée générale du comité des fêtes le **samedi 15 février 10h30** restaurant scolaire

- la march' le 6 avril
- Mai vide grenier et le Parc du Ventoux
- Juillet du 18 au 20 fête du village
- Octobre les automnales
- décembre la veillée de Noël

N'hésitez pas à visualiser la page Facebook du comité pour connaître plus précisément les dates exactes des manifestations.

Colis de Noël

Cette année nous avons désiré faire évoluer le cadeau de fin d'année à nos aînés en proposant pour ceux qui l'ont souhaité un repas au restaurant L'auberge des copains qui a réuni 20 convives dans une ambiance joyeuse le 18 décembre 2024.

Les 30 colis gourmands, distribués en partie lors d'un goûter de Noël à la garderie de l'école : les enfants accompagnés à la guitare par leur directeur nous ont offerts quelques chansons. Les personnes présentes ont été enchantées de ce moment partagé avec les enfants.



École



Merci à Madame METTRA Mélanie l'enseignante de notre école depuis octobre pour les photos.

- le 13 décembre les élèves des classes de nos 2 écoles réunies au Crestet ont fait une belle réalisation lors d'ateliers de Noël, l'Association des Parents d'Elèves a permis aux enfants d'assister à un spectacle suivi d'un goûter offert en grande partie par les fournisseurs de la cantine scolaire, puis en janvier les élèves de St Marcellin ont fêté les rois en confectionnant des galettes, qui ont cuites dans le four du restaurant scolaire par Christelle avant la dégustation.

Naissance



Zoé

Amandine Léturgie et Olivier Septier

Zoé est née le 12/11/2024.

Vœux du Maire

Le Maire et le Conseil Municipal tiennent à remercier chaleureusement la présence des élus locaux, gendarmes, pompiers, Parc du Ventoux, associations, notre personnel communal et commerçants lors des vœux. Un grand merci également à tous les habitants de Saint-Marcellin pour leur soutien et leur implication. Ensemble, continuons à faire vivre notre belle commune !



CHOIX DU NOM DE LA VOIE COMMUNALE

Dans le cadre de l'aménagement de notre nouvelle route en contrebas de la place du village, nous sollicitons votre avis concernant le choix du nom de la prochaine voie, voici les 4 propositions. Votre participation est essentielle pour orienter les décisions municipales en fonction des besoins des habitants.

Merci de bien vouloir remplir et retourner ce coupon avant le 31 mars en mairie ou par mail :

st-marcelin-vaison1@orange.fr

✂-----

COUPON-RÉPONSE : CHOIX DU NOM DE LA VOIE COMMUNALE

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse _____

1. M. Gourret instituteur du village et ancien combattant de la 14/18
2. M. Peyre 1^{er} maire de la commune
3. Un Nom Végétal ou lieu-dit.
4. Votre idée ?

La proposition ayant obtenu la majorité, sera retenue.
Nous vous remercions pour votre participation !

La municipalité.

Infos pratiques....

À chaque mois ses changements ! Tout au long de l'année, des mesures impactent notre quotidien que ce soit d'un point de vue économique, pratique, social ou encore environnemental. Entre les hausses de prix, les nouvelles aides ou les restrictions, ces évolutions peuvent être parfois difficiles à suivre. C'est la raison pour laquelle nous faisons le point sur ce qui change.

Electricité :

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) propose une baisse moyenne de 15 % des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE) à partir du 1^{er} février.

En bref,

Au dernier comptage (1^{er} septembre 2024), 20,4 millions de Français (60 % des foyers) avaient un contrat d'électricité au TRVE, pour une consommation moyenne de 4,4 MWh par an et une facture moyenne de 1 240 € TTC/an. À consommation égale, cette facture moyenne devrait passer à 1 050 TTC/an, soit une baisse de l'ordre de 190 € TTC/an, calcule la CRE.

Épargne :

Les épargnants sont enfin fixés. Le nouveau ministre de l'Économie et des Finances, Eric Lombard, a officialisé, mercredi 15 janvier, les nouveaux taux des livrets réglementés à compter du 1^{er} février 2025.

À savoir le Livret A **2.4%**, le Livret d'épargne populaire (LEP) **3.5%**, le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) **2.4%** et le PEL passe à **1,75 %**

Revalorisation des retraites de 2,2 % au 1^{er} janvier 2025

Les retraites de base seront revalorisées de 2,2 % au 1^{er} janvier 2025, à hauteur de l'inflation. Cette évolution résulte de la motion de censure votée contre le Gouvernement le 4 décembre 2024.

La dernière version du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025 proposait deux augmentations pour les pensions de retraite : une augmentation de 0,8 % en janvier 2025 pour l'ensemble des pensions, puis une augmentation de 0,8 % supplémentaire en juillet 2025 pour les petites retraites (retraités dont la pension se situe en dessous du Smic).

Le budget 2025 de la Sécurité sociale n'ayant pas été adopté, la règle classique de revalorisation des retraites inscrite dans le code de la Sécurité sociale s'applique.

Obligations légales de débroussaillage : l'information des acquéreurs et des locataires de biens devient obligatoire en 2025

À compter du 1^{er} janvier 2025, les propriétaires de biens immobiliers situés dans des territoires particulièrement exposés au risque d'incendie devront informer les acquéreurs et les locataires sur les obligations légales de débroussaillage (OLD).

Le montant qui peut être prélevé sur le compte d'un défunt pour les frais d'obsèques est relevé

En tant qu'héritier, vous avez l'obligation de payer les frais d'obsèques si le défunt n'avait pas souscrit de contrat pour leur prise en charge. Pour régler ces frais, un prélèvement sur les comptes bancaires du défunt peut être effectué sous certaines conditions. Le plafond fixé pour cette somme est relevé au 1^{er} janvier 2025.

Des nouvelles règles pour les locations touristiques en 2025

La fiscalité des locations aux touristes de biens immobiliers meublés change en 2025 : un nouveau taux d'abattement fiscal est fixé, le diagnostic de performance énergétique (DPE) devient obligatoire, et les pouvoirs des maires de communes est élargi.

Ces évolutions interviennent en application de la [loi n° 2024-1039 du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale](#).

Prime de partage de la valeur

À partir du 1^{er} janvier 2025, les salariés des entreprises de 11 à 49 salariés percevront une valorisation financière sous forme de [prime de partage de la valeur, de participation, d'intéressement](#) ou d'abondement d'un des plans suivants : [PEE](#), [Perco](#), [PER Collectif](#). Cela fait suite à l'entrée en application d'un dispositif obligatoire de partage de la valeur en dans les entreprises de 11 à 49 salariés, permis par la [loi du 29 novembre 2023](#).

Transition écologique et énergétique

Évolution de l'aide MaPrimeRénov'

Les conditions pour bénéficier de MaPrimeRénov' ainsi que les montants de l'aide évoluent à partir du 1^{er} janvier 2025. Ces évolutions interviennent en vertu du [décret n° 2024-1143 du 4 décembre 2024 modifiant le décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique](#) et de [l'arrêté du 4 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique](#) et entraîneront les modifications suivantes :

- l'accès au parcours par geste pour les maisons individuelles restera possible jusqu'au 31 décembre 2025, même pour les logements classés « F » et « G »,
- le décret lève aussi jusqu'à cette date l'obligation de réaliser un geste de chauffage éligible à la prime pour accéder au parcours par geste,
- la dispense de la fourniture d'un Diagnostic de performance énergétique (DPE) pour bénéficiaire du dispositif MaPrimeRénov' mono-geste est prolongée,
- le niveau maximum des avances délivrées aux ménages aux ressources « très modestes » passe de 70 % à 50 % dans le cadre de la prime de transition énergétique par geste,
- le taux d'aide du « Parcours Accompagné » des ménages aux ressources supérieures diminue de 30 % à 10 % pour les projets permettant un gain de deux classes au DPE, de 35 % à 15 % pour les projets permettant un gain de trois classes et 35 % à 20 % pour les projets permettant un gain de quatre classes ou plus,
- les forfaits relatifs à l'installation d'équipements fonctionnant au bois ou autres biomasses diminuent de 30 % en moyenne.

Le bonus vélo supprimé

Les règles concernant les aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants ont évolué depuis le 2 décembre 2024. [En vertu du décret n° 2024-1084 du 29 novembre 2024 relatif aux aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants](#), le bonus écologique pour les deux-trois roues et quadricycles motorisés ainsi que pour les cycles est supprimé.

Les cycles neufs ou d'occasion, achetés ou loués concernés par le bonus écologique avant le 2 décembre 2024 bénéficient d'une période transitoire, s'ils ont été commandés ou que leur contrat de location ait été signé avant le 1^{er} décembre à condition que leur facturation, ou que le versement du premier loyer en cas de location, intervienne au plus tard le 14 février 2025 inclus.

La prime à la conversion supprimée

La prime à la conversion est supprimée depuis le 2 décembre 2024, en application du décret n° 2024-1084 du 29 novembre 2024 relatif aux aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants.

Le bonus écologique pour les véhicules peu polluants évolue

Le bonus écologique a évolué depuis le 2 décembre 2024, [en application du décret n° 2024-1084 du 29 novembre 2024 relatif aux aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants](#). Le décret modifie les modalités de mise en œuvre des aides à l'acquisition de véhicules peu polluants.

Concernant le bonus écologique, le décret :

- modifie les montants du bonus écologique pour les voitures particulières neuves,
- supprime le bonus écologique pour les camionnettes neuves pour les particuliers et les personnes morales,
- supprime le bonus écologique pour les deux-trois roues et quadricycles motorisés ainsi que pour les cycles,
- prévoit une enveloppe budgétaire maximale pour l'octroi de cette aide.

Taux de TVA réduit à 5,5 % : modification des conditions d'application

[Un arrêté du 4 décembre 2024](#) vient préciser les nouvelles conditions d'application du taux réduit de TVA de 5,5 % pour les travaux de rénovation énergétique, en énumérant notamment les travaux admissibles et les normes de performance requises pour bénéficier du taux réduit. Ces nouvelles conditions sont valables à compter du 1^{er} janvier 2025.

DPE : interdiction de location des logements classés G

À partir du 1^{er} janvier 2025, les logements situés en France métropolitaine dont le diagnostic de performance énergétique (DPE) correspond à la lettre G ne pourront plus être proposés à la location.

Évolution du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE)

Mis en place pour financer la transition énergétique, le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) oblige les entreprises qui vendent de l'énergie (gaz, fioul, électricité...) à proposer des aides financières aux particuliers pour financer la totalité ou une partie de leurs travaux de rénovation énergétique.

À partir du 1^{er} janvier 2025, les plafonds de revenus éligibles au dispositif définissant les catégories de ménages modestes et de ménages en situation de précarité énergétique évoluent. Cette évolution intervient en vertu [de l'arrêté du 20 décembre 2024 portant actualisation des plafonds de revenus pour l'année 2025 dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie](#).

[Un arrêté du 20 décembre 2024](#) porte également des modifications des programmes d'accompagnement en faveur des économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Aides et allocations

Allocation journalière du proche aidant : la durée de la perception de l'allocation est prolongée

Le congé de proche aidant vous permet de cesser temporairement votre activité professionnelle ou de travailler à temps partiel pour vous occuper d'un proche handicapé ou en perte d'autonomie. Ce congé n'étant en règle générale pas rémunéré par votre employeur, vous pouvez percevoir une allocation journalière du proche aidant.

Actuellement, vous pouvez percevoir l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) au maximum pendant 66 jours (fractionnables en demi-journées) au cours de l'ensemble de votre carrière professionnelle. Ce plafond s'applique quel que soit le nombre de personnes que vous aidez.

À partir du 1^{er} janvier 2025, lorsque vous aurez atteint cette limite des 66 jours vous pourrez percevoir l'AJPA pour à nouveau 66 jours au maximum si vous devez apporter votre aide à une nouvelle personne.

Complémentaire santé obligatoire dans la fonction publique de l'État

À partir du 1^{er} janvier 2025, et conformément à un décret paru le 4 juillet 2024, les employeurs publics de l'État sont tenus de financer une partie de la protection complémentaire en santé de leurs agents, à hauteur de 50 % d'une cotisation mensuelle théorique, dite « cotisation d'équilibre ».

Les employeurs publics souscrivent pour leurs agents à une complémentaire santé unique. Tous les agents publics sont concernés (titulaires et contractuels). Des dispenses sont possibles dans certaines situations.

Évolution des tarifs de timbres postaux

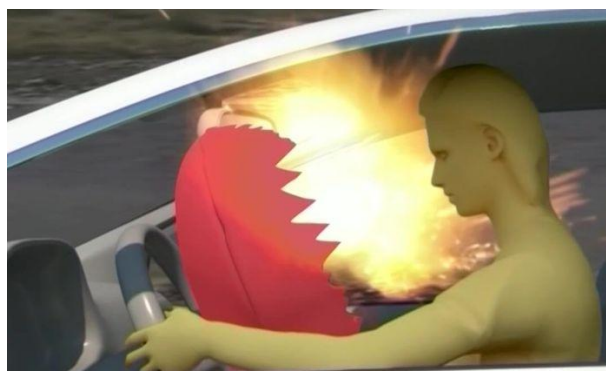
Au global, les tarifs courrier et colis du service universel postal augmenteront en moyenne de 6,8 % au 1^{er} janvier 2025.

Le tarif de la Lettre verte, pour les envois du quotidien, qui était de 1,29 € en 2024, s'élèvera à 1,39 € en 2025. Le tarif de la Lettre services plus, pour les envois de documents les plus importants nécessitant des notifications de suivi, sera de 3,15 € contre 2,99 € en 2024. Le tarif de la e-lettre rouge (3 feuillets), pour les envois urgents distribués le lendemain, restera inchangé à 1,49 €.

Le tarif de la Lettre recommandée de 20 g passera de 5,36 € à 5,74 €. Le prix de la Lettre internationale de 0 à 20 g évoluera de 1,96 € à 2,10 €. Ce tarif unique permettra aux clients d'envoyer leurs lettres vers tous les pays du monde. Le tarif du sticker « suivi », solution qui permet aux clients particuliers de disposer d'informations sur la distribution de tous leurs courriers munis de ce sticker, restera inchangé à 0,50 €.

Pour plus de renseignement sur les articles cités en amont pour pouvez trouver des informations sur le site :

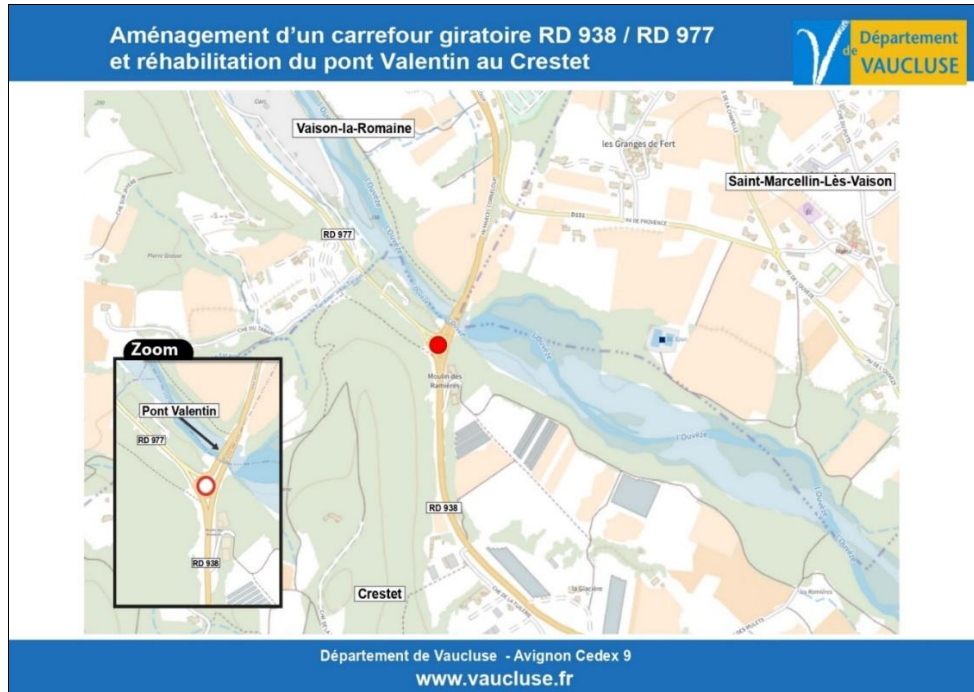
economie.gouv.fr



De nombreux véhicules construits entre 1998 et 2019 sont équipés d'airbags de la marque Takata pouvant occasionner des blessures graves voire mortelles au conducteur et au passager avant. Le ministère chargé des Transports et les préfets d'outre-mer lancent une campagne d'information à destination des automobilistes ultramarins, pour inciter les conducteurs concernés à faire changer leurs airbags Takata sans tarder. Un geste de prévention rapide et gratuit.

Plus d'infos :


ecologie.gouv.fr



Le Département de Vaucluse va entreprendre des travaux importants à l'intersection de la route de Vaison-la-Romaine (RD 977) et de la route du Crestet (RD 938).

La première phase des travaux commencera le lundi 6 janvier et se poursuivra jusqu'à l'été.

À compter de cette date, la circulation dans le secteur sera modifiée.

 Pourquoi ces travaux ?

- Construire un rond-point pour faciliter et sécuriser la circulation.
- Rénover le pont Valentin pour permettre la circulation dans les deux sens.
- Aménager l'ancien pont SNCF pour une future piste cyclable et construire une partie de cette piste vers le Crestet.

! Impact sur la circulation :

- Fermeture totale du pont Valentin actuellement utilisé par les véhicules venant du côté de Nyons.
- Mise en place d'une circulation alternée par feux tricolores sur la RD 938.
- Accès restreint sur la RD 977 pour certains riverains et activités locales (garage, carrière, etc.).

Des déviations seront proposées pour éviter le secteur et limiter les flux de circulation.

Coût du projet : 1,55 million d'euros, financé par le Département et l'État à hauteur de 390 644 €.

Travaux passage à gué

Des travaux sur le passage à gué chemin de la Ramade seront prévus pour le 1er avril, la circulation sera interdite pendant la durée des travaux.



Pour le passage à gué chemin de la Planchette les travaux débuteront début juin.



Coût des travaux : 267 400 euros

Aides subvention : 124 850 euros

Smop : 142 550 euros

Coût pour la commune : 0 euros

Une rampe a été posée place de la mairie pour plus de sécurité et plus esthétique.





TÉLÉPHONE FIXE : FIBRE BIENTÔT OBLIGATOIRE

Les réseaux téléphoniques cuivre seront bientôt fermés. Il ne sera plus utilisable que le réseau fibre.

Le calendrier de fermeture des réseaux cuivre sur la communauté de communes Vaison Ventoux vient d'être communiqué.

Sur les communes de Vaison-la-Romaine, Buisson, Rasteau, Roaix, Saint-Roman-de-Malegarde, Séguret et Villedieu :

— Au 1er janvier 2025 : tous les accès internet et/ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur ce réseau cuivre seront définitivement coupés.

**Sur les communes de Crestet et
Saint-Marcellin-lès-Vaison :**

— Au 1er janvier 2026 : il ne sera plus possible de s'abonner à un nouveau service passant par le réseau cuivre.

— Au 1er janvier 2027 : tous les accès internet et/ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur ce réseau cuivre seront définitivement coupés.

Sur les autres communes :

Le calendrier pour les autres communes de l'intercommunalité n'a pas encore été communiqué, mais d'ici 2030, le réseau cuivre sera totalement fermé en France.

Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

**C'est
obligatoire !**

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?

Rendez-vous en mairie ou
sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



 **INSTAGRAM**
[@armees.jeunesse](https://www.instagram.com/armees.jeunesse)

 **LINKEDIN**
Direction du service national
et de la jeunesse

 **X**
[@DSNJeunesse](https://www.x.com/DSNJeunesse)

 **YOUTUBE**
[@SGArmees](https://www.youtube.com/SGArmees)



La Chandeleur

La Chandeleur est une fête à la fois **païenne** et **chrétienne**. Il faut remonter au V^e siècle pour mieux comprendre cette tradition. Dans la religion chrétienne, c'est un moment où l'on célèbre un évènement particulier : la **présentation de Jésus au temple de Jérusalem**. Pour fêter cet épisode, le pape de l'époque, **Gélase I^{er}**, a alors eu l'idée d'organiser des processions aux chandelles (d'où le nom « chandeleur »). On raconte que ce pape faisait distribuer des galettes aux pèlerins arrivant ce jour-là à Rome...

Manger des crêpes le 2 février trouve aussi ses origines dans les fêtes païennes. À l'origine, il y a la **fête aux flambeaux**, organisée avant le printemps chez les Celtes et les Romains pour célébrer le retour de la lumière après de longs mois d'hiver. La Chandeleur faisait alors référence à la **fertilité** de la terre. Les paysans avaient ainsi pris pour habitude de cuisiner des crêpes avec la farine excédentaire de l'année passée. Avec leur forme ronde et leur couleur dorée, les crêpes symbolisaient la lumière, le **soleil** et donc le retour des beaux jours !

Quoi qu'il en soit, croyant ou non et peu importe où l'on habite, la Chandeleur est aujourd'hui l'excuse parfaite pour savourer de bonnes crêpes en famille ou entre amis !

Recettes de crêpes

Pour 20 crêpes :



6.5 Cl de rhum -



66.5 g de beurre fondu -



2.5 Cuillères à soupe d'huile -



4 cuillères à soupe de sucre



400 g de farine



4 œufs



10 cl d'eau



80 cl de lait



1 sachet de sucre vanillé

Étape 1

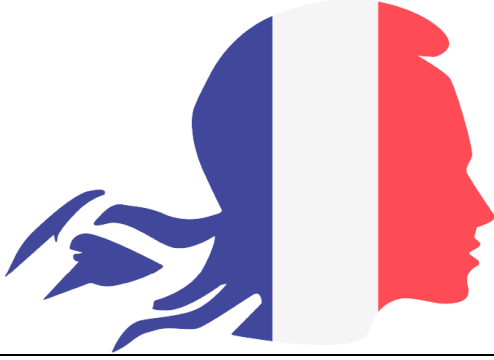
Il faut tout mélanger dans un récipient dans l'ordre des ingrédients puis laisser reposer la pâte 1 heure ou plus (c'est meilleur).

Étape 2

Ensuite à vos poêles et faites sauter vos crêpes.

Étape 3

Bon appétit !



Compte Rendu du Conseil Municipal

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

Présents : BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, MORALES David, BOLLE Erick, ABELY Michel, COLIN Hubert, DUTFOY Guillaume, REYNAUD Yohan.

Absent excusé : M. MARCHWCKI Eric

Secrétaire de séance : Madame BARNOUIN Karina

Mr RAINERI Gérard, ouvre la séance à 18H20.

Validation par les membres du Conseil du compte-rendu de la dernière séance

Espace Rémy Barnier

Sur l'espace prévu initialement, il convient d'ajouter un espace de stationnement supplémentaire, le devis initial est de 69 330€ HT

L'avenant technique pour cette modification est HT 14 071€.

Cette opération bénéficiera du soutien financier du Département dans le cadre du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025.

Voté à l'unanimité

Cette nouvelle voie sera nommée, nous ferons une consultation auprès des villageois à travers la gazette.

Station d'épuration

Suite au rapport du 1er août de la société Enersun :

Il est nécessaire pour le bon fonctionnement de la STEP de remplacer les batteries obsolètes, le devis pour le remplacement des batteries, câblages et dispositif de communication HT 8 473€

Un second devis de réparation du boîtier de connexions HT 662,48€

Voté à l'unanimité

Restaurant communal

Les climatiseurs fonctionnent.

Agents communaux

M. le Maire relate au conseil que l'employé saisonnier embauché pour suppléer notre agent communal a rempli toutes ses fonctions.

M. Gérard Pascal souhaite une réduction de ses heures hebdomadaires de 28 h à 17h30 à compter de janvier 2025. Saisine obligatoire du comité technique : le 12/11/24

Il convient de modifier le tableau des effectifs pour créer un poste d'adjoint technique à mi-temps pour aider le titulaire. La publicité de l'offre d'emploi sera faite durant un mois sur le site Emploi Territorial par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse.

Validé à l'unanimité

Rentrée scolaire 2024/2025

M. le Maire nous informe qu'il y a deux départs d'élèves, soit 17 élèves dans notre école et 17 à Crestet.

L'équipe pédagogique a quelques difficultés à gérer les 5 niveaux. M. le Maire lui a demandé de faire remonter à la hiérarchie. Les Maires du RPI feront quant à eux appel à l'inspectrice académique.

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

M. Bolle Erick nous expose le projet et les orientations générales, décliné en 3 grands défis :

Recentrer l'urbanisation sur le centre-bourg
Maintenir un village vivant et actif
Valoriser les qualités paysagères et préserver les ressources

Festival d'automne

Messieurs Reynaud Yohan et Dutfoy Guillaume nous parlent de la soirée autour du feu à St Marcellin le 26 octobre 2024 avec un brasero, repas, animation et spectacle, dans le cadre du festival Les Automnales où 10 soirées dans les villages du pays Vaison Ventoux relayeront le flambeau pour partager le plaisir d'une rencontre chaleureuse.

Questions diverses

M. le Maire présente le projet 2025 d'un forum où d'une agora permettant de nous réunir sur l'espace du plateau sportif à l'abri des intempéries et avec l'ambition de recevoir sur ces bâtiments des panneaux photovoltaïques avec l'aide du Parc Régional Naturel du Ventoux qui emporte l'enthousiasme du conseil sous réserve, bien sûr de sa possibilité de financement, des études sont en cours.

L'installation de la cuve d'une capacité de 100 000 l doit être réalisée fin septembre, elle récupèrera les eaux pluviales de la place et des toits des immeubles voisins et servira à l'arrosage et aux agriculteurs en période de sécheresse. Cette opération bénéficie du soutien financier de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024, pour un montant de 27 034.18€. La Région a également été sollicitée, réponse attendue le 25 octobre 2024.

Mme Barnouin Karina demande l'avis des membres du conseil pour les colis des aînés. Elle propose d'offrir un repas festif au restaurant l'auberge des copains avec une carte et des chocolats, ils valident tous cette bonne idée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire, Gérard RAINERI

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2024

Présents : BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, MORALES David, BOLLE Erick, ABELY Michel, MARCHWCKI Éric, DUTFOY Guillaume, REYNAUD Yohan.

Absent : M. COLIN Hubert Secrétaire de séance : Madame BARNOUIN Karina

Mr RAINERI Gérard, ouvre la séance à 18H35.

Validation par les membres du Conseil du compte-rendu de la dernière séance

- **Attribution du lot 2 aménagement paysager Espace Rémy Barnier**

Une seule entreprise a répondu à l'offre.

Le devis de M. Damien PASCAL est retenu pour un montant HT 15 000€

Cette opération pourra bénéficier du soutien financier du Département dans le cadre du Contrat Vaucluse Ambition.

Voté à l'unanimité

- **Adhésion à l'agence technique départementale VAUCLUSE INGENIERIE**

L'agence technique départementale Vaucluse ingénierie propose aux communes et aux EPCI du territoire vauclusien et adhérents de l'agence technique, conseils et assistance d'ordre technique, juridique et financier sur les thématiques précisées par les statuts de l'agence technique départementale. Le conseil après en avoir délibéré choisi la formule 1 à savoir : Prestations en voirie/vélo pour une cotisation de 0,50€ / habitant

Voté à l'unanimité

- **Sens de circulation centre du village**

M. le Maire nous présente le croquis de principe sur un éventuel sens de circulation dans le centre du village, les membres du conseil approuvent. Cette décision fera néanmoins l'objet d'une rencontre avec les usagers avant toute décision.

- **Affaires scolaires :**

M. le Maire informe le conseil que l'enseignante présente en septembre est partie, une remplaçante est là et tout se passe bien. Les retours des parents sont positifs. Les logiciels pour la cantine et la garderie fonctionnent correctement.

- **Subvention voyage scolaire à Porquerolles** : le coût du voyage est de 9 580€ pour 17 élèves, le conseil propose de subventionner 30€/par élèves de notre commune. **Voté à l'unanimité.**
- **Restaurant scolaire** : M. Marchwacki, conseiller municipal, nous informe que le laboratoire d'analyse départemental a fermé (coût 60€/ passage x 10) et il nous faut en trouver un autre pour les analyses en cuisine, nous avons une proposition du laboratoire de Sorgues pour un montant HT 1900€ pour 10 passages par an. Nous devons vérifier la réglementation pour le nombre de passage de prélèvement et nous attendons l'offre du laboratoire Vaison/Orange

• « Les Automnales » samedi 26 octobre à St Marcellin-lès-Vaison

Concertation pour l'organisation de la soirée, la flamme itinérante, fil rouge de cette manifestation, arrivera de Buisson à 18h30 sur la place puis la descente aux flambeaux par les enfants du village à 19h00 M. Morales 2^{ème} adjoint dira quelques mots de bienvenue à la place de M. le Maire, ce dernier étant le représentant de la manifestation sur l'intercommunalité.

• Commémoration du 11 novembre

M. le Maire rappelle notre devoir de présence pour rendre hommage à nos aînés.

• Décisions du Maire

Le triporteur électrique est opérationnel. Achat de 2 Barnums = 466.58€ ;

Garde-corps pour le mur de la place = 2 780€ HT

• Questions diverses

▪ M. Bolle nous expose que la voisine du parking de l'école où se situe les containers à poubelle se plaint des déchets qui envahissent le talus contre sa clôture. Elle souhaite acquérir le morceau pour en avoir la charge de l'entretien, étant entendu qu'elle supportera tous les frais liés à la mutation de propriété.

▪ Mme Barnouin nous fait le point de la dernière réunion du R.A.O. : la réforme des redevances Agence de l'eau. Il y a une évolution sur la forme des redevances.

En résumé, ces dernières seront impactées par le volume d'eau assaini avec une aide de l'agence de l'Eau la première année puis une évolution les années suivantes. Pour les curieux, vous pouvez vous rendre sur le site :

<https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-de-la-reforme-des-redevances>

▪ L'installation de la cuve de 18m de long 100 000L a été réalisée fin septembre. La pose a été spectaculaire les photos et vidéo en témoignent ; elle est en service et a déjà récupéré les eaux pluviales de la dernière pluie.

Cette opération a pu bénéficier du soutien financier de l'Etat dans le cadre de la DETR d'un montant de 27 034.18€ – Préfecture de Vaucluse. Une demande de subvention a été déposée auprès de la Région : en cours d'instruction.

▪ M. Morales nous fait un point sur les subventions et le budget de la commune. Il est à noter que la baisse de dotation de l'Etat sera de 40% en 2025.

M. le Maire propose une réflexion sur la baisse de cinq points du taux communal de la taxe foncière, qui passerait donc de 33.67 à 28.67%.

▪ Il convient de faire refaire la toiture de la petite salle au-dessus du restaurant, car il y a des fuites d'eau et isoler cette salle. Messieurs Abely et Marchwacki se proposent pour solliciter des maçons. Opération soutenue par le Département dans le cadre du Contrat Vaucluse Ambition.

▪ M. Bolle après mise en concurrence de trois bureaux, a retenu un géomètre pour 1 500 € au lieu de 2 500€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

M. RAINERI Gérard, Maire.

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

Présents : BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, MORALES David, BOLLE Erick, ABELY Michel, REYNAUD Yohan.

Absents : M. COLIN Hubert, MARCHWCKI Éric, DUTFOY Guillaume.

Secrétaire de séance : Madame BARNOUIN Karina

Mr RAINERI Gérard, ouvre la séance à 18H30.

Validation par les membres du Conseil du compte-rendu de la dernière séance

Renouvellement CTG 2025/2029

Madame Barnouin Karina, nous explique en quelques mots la Convention Territoriale Globale : La CTG pose un cadre politique et stratégique qui permet de partager un projet de territoire. L'objectif est de renforcer et coordonner les actions en faveur des familles sur le territoire de la communauté de communes Vaison Ventoux, à travers une approche partenariale impliquant la CAF, la MSA, et les collectivités locales.

La Convention vise notamment à développer des services adaptés aux besoins des familles, à améliorer l'accès aux droits, à favoriser l'inclusion sociale, la mobilité et à soutenir l'animation de la vie sociale. Il convient de signer cette convention pour la période de 5 ans.

Voté à l'unanimité

Personnel : temps de travail et couverture sociale

M. le Maire nous informe que le Comité Social Territorial en séance du 12/11/2024 a validé la demande de modification de durée hebdomadaire de notre agent. Il convient de délibérer sur ce nouveau temps de travail 17h30/semaine à compter de janvier 2025.

Voté à l'unanimité

À partir du 1^{er} janvier 2025, les employeurs publics sont tenus de financer une partie de la protection sociale complémentaire de leurs agents et conformément à un décret paru le 4 juillet 2024 à hauteur de 50 % minimum d'une cotisation mensuelle des garanties obligatoires. Le Comité Social Territorial se réunira le 06 décembre 2024 pour statuer sur la proposition de la mairie, à savoir 50% de la cotisation en matière de prévoyance. A l'issue, l'assemblée devra délibérer.

Validation devis toiture

M. Abely revient vers nous avec un devis supérieur et M. Marchwacki n'ayant pu trouver un artisan et absent le jour du présent conseil, le Maire nous propose le devis pour la réfection de la toiture isolante : Montant HT 8 855€ - Opération soutenue par le Département de Vaucluse.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

- M. le Maire et les membres du conseil félicitent le comité des fêtes pour l'organisation et l'ambiance de la soirée des automnales.
- La commune a obtenu l'A.O.C. pour nos vins, il convient de prévoir des panneaux le signalant.
- M. Morales nous expose la proposition de la Sté Evertone, qui demande un emplacement de 2 places de parking sur la commune pour poser une borne de recharge électrique à leur frais, celle-ci l'exploitera et l'entretiendra pendant 12 ans, avant que nous en soyons propriétaire à la fin du contrat. Nous mettons le contrat à l'étude.
Une rencontre est prévue avec l'exploitant, le Maire, le 2^{ème} adjoint ainsi que M. BOLLE conseiller municipal représentant la commune auprès du Syndicat Energie Vauclusien (SEV).
- M. Bolle nous présente le document d'arpentage : plan projet de division foncière pour définir la limite du domaine public. Nous donnons pouvoir à M. le Maire pour signer le document d'arpentage. Il nous faudra trouver un nom pour la nouvelle rue, nous proposons une consultation des administrés dans le prochain journal communal.
- M. Reynaud président du comité des fêtes nous présente la prochaine veillée de Noël avec comme surprise un feu d'artifice s'il obtient les autorisations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

M. le Maire, Gérard RAINERI

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Présents : BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, MORALES David, BOLLE Erick, DUTFOY Guillaume, ABELY Michel.

Absents : M. COLIN Hubert, MARCHWCKI Éric, REYNAUD Yohan.

Secrétaire de séance : Madame BARNOUIN Karina

Mr RAINERI Gérard, ouvre la séance à 18H30.

Validation par les membres du Conseil du compte-rendu de la dernière séance

Redevance Performance systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

Voir précédent compte-rendu

Voté à l'unanimité

Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles

La taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation ou par une carte communale dans une zone constructible. 10% de l'assiette

Voté à l'unanimité

Voirie

M. le Maire et les membres présents du conseil débattent à propos du nom de la nouvelle rue, qui part de la place de la mairie jusqu'à l'avenue de l'Ouvèze, il est décidé de lancer une consultation auprès des administrés dans la prochaine revue communale, avec plusieurs choix possibles.

Voté à l'unanimité

Personnel : couverture sociale de prévoyance – recrutement agent communal

À partir du 1^{er} janvier 2025, les employeurs publics sont tenus de financer une partie de la protection complémentaire en prévoyance de leurs agents, et conformément à un décret paru le 4 juillet 2024 à hauteur de 50 % minimum d'une cotisation mensuelle des garanties obligatoires. Après en avoir délibéré, le conseil décide de cotiser à 50%. Le comité social territorial a émis un avis favorable.

Voté à l'unanimité

Nous avons reçu six dossiers de candidature. Après une étude de ces dernières, il s'avère qu'un candidat est trop éloigné (Var), un candidat indisponible à compter du 1^{er} janvier 2025 et de façon générale aucun d'entre eux n'habitent la commune et présentant des profils non adaptés étant rappelé ici que le salaire de l'agent est de 700€. Après débat, le choix s'est naturellement porté vers M. Guillaume TAULIER, habitant la commune, polyvalent (agriculteur et ayant un CAP dans le bâtiment). Cependant, Mme Barnouin et M. Abély n'y ont pas participé pour éviter toutes suspicions de conflit d'intérêt.

Approuvé à l'unanimité et ratifié par le Maire

Mobilité : convention Vasio Bus

Le Maire a proposé qu'une ligne de la navette de bus de Vaison soit prolongée jusqu'à St Marcellin pour la mobilité de nos aînés. Projet suspendu à cette heure faute de personnes intéressées.

Passages à gué

Les travaux nécessaires débiteront le 02 avril 2025 pour le gué aval, chemin de la Ramade pour une durée de deux mois et pour le gué amont, chemin de Rochedouble, début juin pour la même durée. Ces travaux permettront un passage du Lauzon en crue par une ouverture unique de 2.5m par 1m de haut. La sécurisation de ces deux passages ne coutera rien à la commune.

Questions diverses

Pour info :

L'Association des Maires de Vaucluse (AMV) a décidé de témoigner de son soutien en participant à la collecte nationale organisée en faveur de Mayotte. Après consultation de ses membres, le bureau de l'AMV a validé le versement d'une aide exceptionnelle de 50 000 €. Ce don, réalisé au nom de toutes les communes vauclusiennes, symbolise l'unité et la solidarité des élus locaux envers leurs compatriotes. Pas d'incidence supplémentaire sur les finances de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

M. Gérard RAINERI, Maire